



Appel à projet PIA 3

Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité

(7^{ème} vague)

ouverture 16 janvier 2017 – **clôture** 15 janvier 2019 –
présélection au fil de l'eau (auditions bimestrielles)



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Fiche
31

Pour qui ?	Entreprises de toute taille et de tous secteurs économiques. Les projets de recherche et développement structurants attendus présentent un montant de programme compris entre 5 et 50 millions d'euros
Pourquoi ?	Effet diffusant et intégrateur au sein d'une filière en contribuant à structurer les filières industrielles existantes ou émergentes en relation avec la recherche publique et renforcer les positions des entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs. Contribuer à l'émergence de nouvelles filières, de manière que se conforte ou se constitue un tissu de relations industrielles collaboratives durables et pérennes entre grandes, moyennes et petites entreprises.
Pour quels projets ?	Des projets de R&D collaboratifs, c'est-à-dire, <i>a minima</i> , associant un acteur du monde de la recherche et deux entreprises dont une PME. Le projet peut comporter des phases de recherches industrielles et aller jusqu'au développement expérimental, préalable à la mise sur le marché.
Quel financement par le PIA ?	550 millions d'euros (M€) sont affectés à cette action. Le co-investissement apporté par l'Etat prend des formes mixtes de subventions et d'avances récupérables en fonction des risques liés au projet : le taux moyen est de 50 % pour les petites entreprises ; 40 % pour les moyennes entreprises ; 30 % pour les autres entreprises. Ces taux sont des taux moyens qui peuvent être modulés par le Comité de pilotage de l'action. Sont notamment éligibles les dépenses de personnels, les amortissements d'équipements et de matériels et les travaux sous-traités à des laboratoires.
Quels critères de sélection ?	1. Caractère innovant et valeur ajoutée du projet : – Enjeu technologique et progrès ou ruptures par rapport à l'état de l'art. – Nature des risques techniques et de marché pris. – Contribution à la transition énergétique et au développement durable. 2. Caractère stratégique à l'échelle nationale : – Appartenance à une priorité stratégique industrielle française. – Structuration et dynamisation de filières, stimulation de collaborations. 3. Impact économique à court/moyen/long terme du projet : – Création et maintien d'activités, d'investissements et d'emplois. – Retour sur investissement pour les partenaires et les pouvoirs publics. 4. Capacité, cohérence et solidité du consortium porteur de projet.
Qui contacter ? Où se renseigner ?	
Opérateur de l'État	Bpifrance : http://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projet-concours/Projets-de-recherche-et-developpement-structurants-pour-la-competitivite-PSPC-22882 Les renseignements soit par courriel (adminspsc@bpifrance.fr), soit auprès de Bpifrance - Delphine MURE tél. : 01.53.89.87.71 delphine.mure@bpifrance.fr - Maxime DURANDE tél. : 01.53.89.96.37 maxime.durande@bpifrance.fr - Béatrice CHELLE tél. : 01.41.79.84.16 beatrice.chelle@bpifrance.fr
SGAR Occitanie	Réfèrent de l'appel à projet : Simon Leguil, SGAR et DIRECCTE Occitanie : simon.leguil@directe.gouv.fr ; Tél : 05 34 45 33 96
Documents de référence	Cahier des charges de l'appel à projet : http://www.bpifrance.fr/content/download/68422/739542/version/1/file/Cahier%20des%20charges%20PSPC%20AAP%207.pdf